

IPI

INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE



Ce séminaire a été organisé à Paris le 17 juin 2016 par IPI, avec le soutien de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), sur la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (HIPPO). L'évènement a permis de rassembler des représentants des États membres et du Secrétariat des Nations Unies, ainsi que des experts, chercheurs et universitaires.

Arthur Boutellis et Delphine Mechoulan du Centre Brian Urquhart pour les opérations de paix d'IPI ont supervisé les préparations substantives du séminaire et la rédaction de ce rapport. Ce rapport reflète l'interprétation des discussions par les rapporteurs et ne représente pas nécessairement les opinions de tous les participants.

IPI est reconnaissant envers ses généreux donateurs, dont le soutien rend possible les publications comme celle-ci. En particulier, IPI remercie la DGRIS du Ministère français de la défense.

Etat des lieux des opérations de paix de l'ONU : Un an après la sortie du rapport du HIPPO

JUILLET 2016

Introduction

En juin 2015, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (High-Level Independent Panel on Peace Operations, ou HIPPO) publiait son rapport, suivi en septembre 2015 par le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : Application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ». Celui-ci souligne les priorités et les actions clés pour mettre en œuvre les recommandations du rapport HIPPO avant la fin de l'année 2016. Le rapport HIPPO — première revue majeure de l'architecture de paix et de sécurité depuis le rapport Brahimi en 2000 — s'inscrit dans une série de trois revues majeures réalisées en 2015, portant sur les opérations de paix, la consolidation de la paix (Advisory Group of Experts report) et la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces trois revues, bien que distinctes, mettent en avant des problématiques communes et proposent un certain nombre d'initiatives et idées pour que l'Organisation des Nations Unies soit mieux à même de faire face aux nouveaux défis et contextes auxquels elle est confrontée et de répondre plus efficacement aux crises complexes et interconnectées du monde actuel.

Le rapport du HIPPO, qui contient 166 recommandations, est articulé autour des quatre grands axes thématiques suivants: (1) la primauté du politique, (2) le spectre complet des opérations de paix, (3) le renforcement des partenariats, et (4) l'importance d'une approche centrée sur le terrain et les populations. Il met l'emphase sur l'importance de la prévention, mais dans les cas où celle-ci échoue, suggère de nouvelles options pour que les missions de paix puissent répondre efficacement aux défis auxquels elles font face, en termes d'analyse, de planification, de mandats et de capacités. Le HIPPO rappelle également la nécessité de définir des stratégies politiques capables de guider l'élaboration et la mise en œuvre des opérations de paix, en articulant bien les dimensions politiques et militaires du maintien de la paix.

Un an après sa publication, où en est-on de la mise en œuvre de ces recommandations, et quel chemin reste-t-il à parcourir, cette année et au-delà pour le ou la futur(e) Secrétaire général(e) ? En vue de cette question importante, l'International Peace Institute (Institut international pour la paix, IPI), avec le soutien de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) a organisé le 17 juin 2016 à Paris une table ronde intitulée « Etat des lieux des opérations de paix de l'ONU : Un an après la sortie du rapport du Groupe indépendant de haut niveau (HIPPO) ». L'évènement, qui fait suite à la table ronde organisée par IPI à New York le 11 février 2016 sur les opérations de

paix dans les environnements violents et de menaces asymétriques¹, a permis de rassembler des représentants des États membres et du Secrétariat des Nations Unies, ainsi que des experts, chercheurs et universitaires.

Mise en œuvre des recommandations du rapport HIPPO : Où en est-on ?

Le premier panel s'est concentré sur l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport HIPPO. Il a été noté que, depuis la publication du rapport, celui-ci avait été discuté à maintes reprises — à New York, notamment lors du forum de haut niveau organisé par le Président de l'Assemblée générale en mai 2016, mais aussi lors du débat public du Conseil de sécurité de novembre 2015 ainsi qu'au sein des diverses enceintes d'expression des États membres telles que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (C-34), et dans une moindre mesure dans certaines capitales nationales. Bien que les parties prenantes n'aient pas trouvé d'accord sur toutes les recommandations, ces discussions ont permis à la fois de promouvoir celles-ci et de mobiliser les États membres sans lesquels la plupart de ces recommandations ne pourraient être mises en œuvre. Il importe à présent de passer de la rhétorique à la pratique, et d'adresser un message de soutien général au HIPPO en vue de la mise en œuvre de ses recommandations, en recherchant l'implication politique et financière pour les États membres.

Parmi les recommandations qui ont déjà été mises en œuvre, le Secrétariat de l'ONU s'est focalisé sur la mise en œuvre de celles relatives à la planification et aux partenariats. On relève, par exemple, la création d'une unité de planification et d'analyse au sein du bureau du Secrétaire général, même si celle-ci reste pour le moment toujours tributaire de contributions financières volontaires. Une cellule stratégique de génération de force a également été mise sur pied, et une série de directives importantes sur la préparation opérationnelle, les standards militaires, et le renseignement dans les opérations de maintien de la paix est en cours d'élaboration.

D'autres recommandations du HIPPO ont cependant attiré moins d'attention. Dans son rapport qui fait suite au HIPPO, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué laisser à son successeur la responsabilité de s'attaquer aux questions épineuses de la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité onusienne et du financement des opérations de paix par un seul compte commun. Le Secrétariat n'a pas pour l'heure ouvert de chantier de réforme concernant la question des procédures administratives et de l'appui aux missions de terrain, celle de la sélection des individus en position de leadership, ou encore l'objectif de recentrage des missions au profit des populations (« *people-centered operations* ») qui exige un véritable changement de mentalité. L'affirmation du HIPPO selon laquelle les opérations de maintien de la paix ne sont pas adaptées à la lutte antiterroriste fait le consensus, mais la question du degré acceptable d'exposition des casques bleus au risque sécuritaire divise encore les États membres et a en conséquence été éludée du rapport 2016 du C-34. Enfin, le projet de partenariat renforcé ONU–Union africaine (UA), et la question du financement des opérations de l'UA (lorsqu'elles sont autorisées par le Conseil de sécurité), est toujours en attente de solutions.

S'il y a donc des discussions en cours et quelques avancées concrètes, il semblerait qu'elles se soient en grande partie focalisées sur des questions qui font consensus et donc relativement faciles à mettre en œuvre. En cette fin de mandat du Secrétaire général Ban Ki-moon, les recommandations plus complexes ont été mises de côté. Il est important de garder l'élan de la réforme et que les États membres restent mobilisés. La complexité du rapport HIPPO est notamment liée au nombre de ses recommandations, qui couvrent un spectre très vaste. Il a été suggéré de mettre en avant quelques propositions concrètes et de se focaliser sur ces dernières afin de voir des avancées. Pour cela, il est crucial que le Secrétaire général et les commissions fassent leur propre état des lieux de la mise en œuvre de ce rapport afin de pouvoir en effectuer un bilan. Cela permettrait de percevoir quelles priorités sont à mettre en avant pour le prochain ou la prochaine Secrétaire général(e). Pour le moment, les États

¹ « UN Peace Operations in Violent and Asymmetric Threat Environments, » Olga Abilova, rapporteur, International Peace Institute, March 2016, disponible à www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/03/1603_Peace-Ops-in-Asymmetric-Environments.pdf.

membres n'ont pas formellement demandé au Secrétaire général de faire cet état des lieux dans un rapport, même si les conclusions du Président de l'Assemblée générale du débat de haut niveau des 10 et 11 mai 2016 le lui suggèrent.

Les États membres pourraient ainsi jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport HIPPO en demandant des mises à jour et des rapports dans les enceintes où ils siègent et notamment au Conseil de sécurité, ou encore dans le cadre de réunions informelles mettant ainsi le Secrétariat des Nations Unies face à ses responsabilités.

Par ailleurs, bien que les États membres aient tendance à se tourner vers le Secrétariat, il est également de leur responsabilité de mettre en œuvre ces recommandations. L'emphase du rapport HIPPO sur la prévention pourrait bénéficier d'une initiative d'États membres qui viserait à la transformer « en pratique ». De même, il revient avant tout aux membres permanents du Conseil de sécurité de mettre en pratique la recommandation visant à produire des mandats séquencés et priorisés (au-delà de l'engagement pris dans la déclaration présidentielle du Conseil du 25 novembre 2015). Il s'agit aussi de s'assurer de la primauté du politique dans la conduite des opérations de paix. Il est donc essentiel de maintenir le « momentum » du changement. Le Secrétariat et les États membres doivent ainsi travailler de pair afin de mener à bien les recommandations du rapport HIPPO les plus importantes. Ces recommandations sont également celles qui nécessiteront l'engagement le plus soutenu dans la durée.

Les « nouveaux » environnements, la régionalisation des opérations et la coordination des stratégies politico-militaires

Les deuxièmes et troisièmes panels se sont concentrés sur les « nouveaux » environnements dans lesquels évoluent les opérations de paix et sur

l'ajustement des réponses, en ligne avec les recommandations du rapport HIPPO. Il a été noté que les acteurs de terrain sont moins bien définis qu'auparavant avec des nébuleuses de groupes armés et une certaine porosité entre groupes armés politiques, criminels et terroristes, certains ciblant directement l'ONU ou les populations civiles (par exemple, les mouvements armés au nord du Mali et Séléka en République centrafricaine). Les interactions et négociations politiques, en l'absence d'une vision commune de l'avenir de la nation et de gouvernance (relation État-citoyens), sont d'autant plus complexes. Pour faire face à des acteurs et des dynamiques régionales qui évoluent, il est essentiel que la coordination entre les différents acteurs internationaux soit efficace. L'importance accordée par le HIPPO sur la question des partenariats, à la fois au niveau des capacités et des stratégies, reflète ainsi la réalité de ces crises actuelles.

La majorité des opérations de paix étant actuellement déployées en Afrique et suite à l'annonce de l'Union africaine de son ambition de financer 25 pour cent de ses activités concernant la paix et la sécurité, les recommandations du rapport HIPPO et du rapport du Secrétaire général concernant le partenariat entre l'ONU et l'UA ont fait l'objet d'une attention particulière des États membres. Le rapport du Haut représentant pour le Fonds de la paix de l'UA Donald Kaberuka et le rapport conjoint ONU-UA sur le financement des opérations africaines qui sortiront tous deux cet été sont également très attendus. Cette question pourrait en outre faire l'objet d'une feuille de route concrète et bénéficier du leadership des États membres afin de surmonter les derniers obstacles.

Bien que le partenariat avec l'Union africaine ait été largement privilégié, celui avec l'Union européenne (UE) est également crucial et pourrait être amélioré. Cela pourrait passer par une cohérence accrue entre les processus de génération de force et de police de l'ONU (grâce à la nouvelle cellule stratégique de génération de force et de planification au sein du Secrétariat) et de l'UE, qui a récemment reçu un appel au renforcement des troupes européennes². Un lien renforcé au niveau des instruments financiers ONU-UE pourrait faciliter le déploiement rapide des opérations de

2 L'article 42.7, la clause de défense mutuelle du Traité sur l'Union européenne, enjoint les États membres de fournir aide et assistance, a été invoqué par la France en novembre 2015, à la suite des attentats à Paris. Il a été mis en avant comme un moyen d'augmenter les promesses de soutien de la part des troupes européennes au profit des opérations de maintien de la paix. Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12012M/TXT>.

maintien de la paix et permettrait également de déployer plus facilement des « groupements tactiques européens » au sein des opérations de l'ONU. Le sommet prévu à Londres le 8 septembre 2016, qui fait suite au « Sommet Obama » de septembre 2015, sera l'occasion de faire le point sur les promesses de contributions faites un an plus tôt, y compris par les contributeurs européens. Le rôle de l'Europe ne doit toutefois pas se limiter à cela. La contribution financière de l'UE est essentielle au partenariat ONU-UA (l'UE contribuant à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique à hauteur de 1,7 milliards à la fin 2015³). Cependant, les contributeurs de troupes européens ont également un rôle à jouer en soutien aux contributeurs africains. La France pourrait jouer ce rôle auprès des contributeurs africains francophones.

Les nouveaux environnements, et la menace terroriste en particulier, ont mis en lumière l'inadéquation de la réponse onusienne dans certains cas aux réalités du terrain. La question du soutien aux missions (de l'UA en Somalie, comme de certaines missions onusiennes, notamment au Mali) est posée en priorité. Il est en effet nécessaire d'améliorer les conditions de fonctionnement des missions dans les environnements sécuritaires difficiles. A cet effet, il a été suggéré que le commandement et le contrôle de certains outils d'appui (comme les moyens aériens et en ingénierie, généralement sous contrôle du directeur civil de l'appui à la mission) puissent être ponctuellement transférés au Commandant de la force.

Quand bien même le renforcement des capacités des missions à opérer dans ces environnements est nécessaire, seule une meilleure articulation entre les stratégies politiques et sécuritaires permettra d'apporter une réponse adéquate aux causes des conflits et d'éviter une « bunkerization » des personnels onusiens. En ce sens, l'appui politique soutenu des membres du Conseil de sécurité — en

consultation avec les contributeurs de troupes et le Secrétariat de l'ONU — au leadership de la mission sur le terrain sera nécessaire. Une meilleure prise en compte des populations locales, telle que le suggère le rapport HIPPO, sera également requise.

Afin d'adopter une posture préventive permettant une meilleure protection des civils, il est essentiel pour l'ONU de mieux comprendre les environnements dans la phase de planification, mais aussi d'améliorer la collecte et l'analyse d'informations une fois sur le terrain. Cette dimension est prise en compte dans le rapport HIPPO, qui mentionne le besoin de renforcer les capacités d'analyse de l'organisation mondiale. La question du « renseignement » fait maintenant l'objet de réflexions. Il s'agit de développer une approche onusienne répondant aux besoins et aux réalités — politiques, technologiques et humaines — spécifiques des missions.

La police de l'ONU, qui vient de compléter une revue importante⁴, joue un rôle primordial dans le renforcement des capacités des pays hôtes en termes de techniques d'enquête et de police de proximité. Pour la police de l'ONU, la lutte contre la criminalité transnationale organisée est devenue un domaine d'action important en appui aux services des États hôtes. Afin de répondre à la diversification des groupes impliqués et des techniques qu'ils adoptent, la police de l'ONU a mis en place une cellule de déploiement rapide (sous 72 heures) et des équipes expertes en matière de criminalité organisée. Elle tente également d'améliorer la coopération⁵ (par exemple, l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest⁶) et de développer une meilleure analyse des phénomènes qui nourrissent la criminalité organisée en associant plus les populations locales.

Enfin, la dimension multinationale associant les civils, les militaires et les policiers ne fait la force des missions onusiennes que si les différents contingents et composantes travaillent véritable-

3 Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, Rapport annuel 2015, disponible à https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/apf_report-2015-fr.pdf. Cette facilité a soutenu différentes opérations de maintien de la paix en Afrique, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

4 « External Review of the Functions, Structure and Capacity of the UN Police Division », 31 mai 2016, disponible à www.un.org/en/peacekeeping/documents/policereview2016.pdf.

5 Le paragraphe 160 du rapport HIPPO demande à ce que les missions acquièrent des compétences en criminalité organisée dans le cadre de partenariats et dans un objectif de renforcement des capacités des pays hôtes.

6 Mis en place par l'Office des Nations Unies contre la drogue et la crime (ONUDC), le Département des affaires politiques (DPA), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et INTERPOL « pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour résoudre le problème croissant du trafic de drogue, le crime organisé et l'abus de substances en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO ». Voir www.unodc.org/westandcentralafrica/en/west-africa-coast-initiative.html.

ment en synergie. A cet effet, il a été suggéré qu'un modèle « d'accompagnement » (*coaching*) des contingents à l'utilisation des capacités (y compris technologiques) soit mis en place pour permettre une meilleure cohérence opérationnelle et un meilleur partage de l'information. Une connaissance des cultures et langues locales par les unités déployées pourrait aider dans ce domaine. A cet effet, l'accent doit être mis sur le multilinguisme, et l'importance du français doit être rappelée dans les missions déployées sur des théâtres francophones. Le rapport HIPPO relève l'importance de recruter des chefs de mission — et, dans la mesure du possible, du personnel — dotés d'aptitudes linguistiques adaptées au pays où la mission est déployée. Le ministre des Affaires étrangères et du développement international français, Jean-Marc Ayrault, a d'ailleurs annoncé la tenue à l'automne d'une réunion ministérielle à Paris sur les opérations de maintien de la paix dans les pays francophones.

Conclusion

Le rapport HIPPO a été vu comme une opportunité pour initier un certain nombre de changements qui, à terme, contribueront à adapter les opérations de paix onusiennes aux nouvelles réalités de

terrain. Cependant, le nombre et l'étendue des recommandations contenues dans le rapport HIPPO, ainsi que la sortie du rapport en fin de mandat du Secrétaire général Ban Ki-moon, sont autant de défis à la mise en œuvre de certaines recommandations clefs sur le moyen terme. Un certain nombre de recommandations du rapport HIPPO, souvent plus évidentes et consensuelles, ont déjà été reprises par ce Secrétaire général et sont en cours de mise en œuvre alors que d'autres font encore débat parmi les États membres.

En cette période de transition entre deux Secrétaires généraux de l'ONU, il semble important de faire le bilan détaillé de la mise en œuvre des recommandations du rapport HIPPO, et pour ce faire, que les États membres réacquièrent formellement un rapport bilan du Secrétaire général sortant. Il est toutefois nécessaire aussi de souligner que la responsabilité de la mise en œuvre de ces recommandations est partagée par le Secrétariat de l'ONU et les États membres. Ces derniers devraient donc d'ores et déjà se saisir des recommandations qui requièrent une plus grande implication de leur part dans la durée, à la fois politique et financière, et pour mieux soutenir les efforts du ou de la Secrétaire général(e) à venir. La rhétorique de la réforme pourra ainsi se traduire dans la pratique.

Agenda

Vendredi 17 juin 2016

9 h 00 – 9 h 15 **Allocution d'ouverture**

Olivier Landour, *Directeur, Service Europe, Amérique du Nord et affaires multilatérales, DGRIS, Ministère de la défense, France*

9 h 15 – 9 h 45 **Remarques introductives**

Rory Keane, *Chef du Bureau de liaison pour la paix et la sécurité, ONU*
Arthur Boutellis, *Directeur du Centre des opérations de paix, International Peace Institute (IPI)*

9 h 45 – 11 h 30 **Première séance**

Mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau (HIPPO) sur la réforme des opérations de paix onusiennes : Où en est-on ?

Quinze ans après le rapport Brahimi (2000), quels sont les thèmes des rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (HIPPO) et du Secrétaire général qui ont le plus attiré l'attention des États membres ? Quelles questions ont suscité moins d'attention, et pourquoi ? Quelles recommandations ont été prises en compte par le Secrétariat et les États membres de l'ONU à ce jour, et lesquelles ont été mises en œuvre ou pas ? Comment garder l'élan de la réforme des opérations de paix lors de la transition vers le nouveau Secrétaire général ?

Président de séance

Ronald Hatto, *Chercheur et Professeur associé, l'Institut d'études politiques de Paris, rattaché au Centre de recherches internationales et à la Paris School of International Affairs*

Intervenants

Rory Keane, *Chef du Bureau de liaison pour la paix et la sécurité, ONU*
Arthur Boutellis, *Directeur du Centre des opérations de paix, IPI*
Naomi Miyashita, *Cheffe d'équipe, Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions (DOMP/DAM), ONU*

11 h 30 – 11 h 45 **Pause**

11 h 45 – 13 h 15 **Deuxième séance : Leçons tirées de la conduite des opérations de paix dans des « nouveaux » environnements**

Quelles leçons ont été apprises des missions qui opèrent dans des environnements de menaces asymétriques ? Quels sont les outils à leur disposition, et quelles sont les priorités ? Comment l'ONU peut-elle adopter une posture préventive qui permettrait de mieux contourner ces difficultés et assurer des activités de protection des civils ? Comment mieux

comprendre les environnements en amont (c'est-à-dire, avant le déploiement d'une mission et comment améliorer la collecte d'information et le renseignement sur le terrain) ? Comment mieux utiliser les technologies pour améliorer la conduite des opérations ? Comment intégrer la dimension de prévention de l'extrémisme violent dans les activités des organisations de maintien de la paix, sans perdre de vue la primauté de la dimension politique ? Quelle place pour les mandats robustes et comment allier la dimension tactique avec les aspects stratégiques ? Quel devrait être la coopération avec les autres entités plus robustes présentes sur le terrain ? Comment mieux prendre en compte les dimensions régionales, notamment pour lutter contre le crime organisé ? Quel partage d'expérience entre pays contributeurs de troupes et police européens dans les nouvelles missions onusiennes ?

Président de séance

Manuel Lafont Rapnouil, *Directeur du Bureau de Paris et Senior Fellow, European Council on Foreign Relations (ECFR)*

Intervenants

Stéphanie Tiéles, *Experte en crime transnational organisé, Division police, Département des opérations de maintien de la paix, ONU*

Général Christian Thiébault, *Anciennement Chef d'Etat-major de la Force de la MINUSMA*

Alexandra Novosseloff, *Chercheure invitée, Center on International Cooperation, New York University*

13 h 15 – 14 h 00 **Pause déjeuner**

14 h 00 – 15 h 45 **Troisième séance**

Régionalisation des opérations de paix et stratégies politiques-militaires coordonnées

Comment mettre en œuvre la recommandation du HIPPO portant sur la primauté des solutions politiques ? Comment articuler la stratégie politique avec la dimension militaire dans les opérations de paix (de l'ONU et des forces parallèles) ? Quel rôle pour les organisations régionales, notamment pour la prévention ? Quelle coordination avec le travail des panels d'experts ? Comment arriver à une meilleure compréhension commune des priorités avec l'Etat hôte, y compris à travers l'élaboration de compacts, et quels sont les avantages et les inconvénients ? Comment aller vers des missions plus centrées sur les besoins des populations et des communautés ? Quelles stratégies de sortie pour les missions ? Comment articuler la coopération triangulaire ? Comment capitaliser sur les partenariats avec les acteurs sous-régionaux et régionaux ? Quel rôle pour la société civile ? Comment a été traitée la question de la promotion du multilinguisme et de la dimension culturelle dans les opérations de paix onusiennes ?

Président de séance

Thierry Tardy, *Analyste senior, l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS)*

Intervenants

Abdoulaye Bathily, *Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)*

Romain Esmenjaud, *Consultant, ONU*
Catherine François, *Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique,*
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

15 h 45 – 16 h 15 **Conclusion du séminaire**

Jean-Pierre Lacroix, *Directeur des Nations Unies, des organisations internationales, des*
droits de l'homme et de la Francophonie, Ministère des affaires étrangères et du développe-
ment international, France

Listes des participants

M. Chems Akrouf

Université Paris 2 Panthéon-Assas

Dr Aline Leboeuf

Institut français des relations internationales (IFRI)

Mme Pauline Almeiras

DGRIS, Ministère de la Défense, France

Dr Hassatou Balde

Euro Coopération Ingénierie (ECI)

M. Abdoulaye Bathily

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)

M. Olivier-Rémy Bel

Bureau Amérique du Nord, DGRIS, Ministère de la Défense, France

Général Aboubacar Biro Condé

Ambassade de Guinée en France

M. Mohamed Bouabdallah

Direction des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères et du développement international, France

M. Arthur Boutellis

International Peace Institute

M. Vincent Buttolo

Centre interarmée de concepts, de doctrines et d'expérimentations

M. Jean-François Calvez

Direction des Nations Unies, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, France

Mme Nathalie Cantan

DGRIS, Ministère de la Défense, France

Dr Sadia Chérif

Université Alassane Ouattara

M. Guillaume Delmas

Ministère des affaires étrangères et du développement international, France

M. Georges Diener

Ministère des affaires étrangères et du développement international, France

M. Emmanuel Dupuy

Institut prospective et sécurité en Europe (IPSE)

M. Najib El Ghaoui

Ambassade du Royaume du Maroc en France

M. Romain Esmenjaud

Consultant, ONU

Mme Catherine François

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

M. Pierre-Olivier François

Réalisateur (« L'ONU, dernière station avant l'enfer »)

Mme Claire Gaudin

Bureau ONU, DGRIS, Ministère de la défense, France

Colonel Fructueux Gbaguidi

Ambassade du Bénin en France

Mme Lauren Gimenez

Organisation internationale de la Francophonie

M. Arnaud Guillois

Direction des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères et du développement international, France

M. Ronald Hatto

l'Institut d'études politiques de Paris, rattaché au Centre de recherches internationales et à la Paris School of International Affairs

Lieutenant-colonel Jean-Marie Holtzinger
État-major des armées, Division Euratlantique,
France

Colonel Nicolas Jovanovic
Département Afrique, DGRIS, Ministère de la
défense, France

Général Déogratias Kamoso
Ambassade du Burundi en France

M. Rory Keane
Bureau de liaison pour la paix et la sécurité, ONU

Mme Elsa Khodalitzky
Ministère de la défense, France

M. François Konga
Université Paris VIII

Colonel Vincent de Kytspotter
État-major des armées, Division Euratlantique,
Bureau ONU, France

M. Jean-Pierre Lacroix
Ministère des affaires étrangères et du développe-
ment international, France

M. Manuel Lafont Rapnouil
European Council on Foreign Relations (ECFR)

M. Olivier Landour
Service Europe, Amérique du Nord et affaires
multilatérales, DGRIS, Ministère de la défense,
France

Mme Alix Leclainche
Ministère de la défense, France

Mme Victoria Madonna
Direction de la coopération de sécurité et de
défense, Ministère des affaires étrangères et du de
développement international, France

Mme Sarah Maréchal
DGRIS, Ministère de la défense

Mme Delphine Mechoulan
International Peace Institute

Mme Artida Minga
Ministère des affaires étrangères et du développe-
ment international, France

Mme Naomi Miyashita
Division des politiques, de l'évaluation et de la
formation, Département des opérations de
maintien de la paix/Département de l'appui aux
missions (DOMP/DAM), ONU

M. Bernard Miyet
Association française pour les Nations Unies

Mme Emma Nichols
Ambassade de Nouvelle-Zélande en France

Dr Alexandra Novoseloff
Center on International Cooperation, New York
University

Lieutenant-colonel Sébastien Pellissier
DGRIS, ministère de la défense

Lieutenant-colonel Franck Perthus
Ministère de la défense, France

Commissaire en chef Eudes Ramadier
État-major des armées, France

M. Charles-Henri Reibell
État-major des armées, France

Mme Thymiane Rizzardo
Ministère de la défense, France

Mme Anne-Cécile Robert
Le Monde diplomatique

Mme Anne Savey
Promediation

M. Benoît Semur
Consultant en réforme des secteurs de la sécurité
et maintien de la paix

Dr Thierry Tardy
l'Institut d'études de sécurité de l'Union
européenne (EUISS)

M. Boris Tchoumavi

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Général Christian Thiébault

État-major de la Force de la MINUSMA

Mme Stéphanie Tiéles

Département des opérations de maintien de la paix, ONU

Commissaire en chef Eric Turquet de Beauregard

Direction des affaires juridiques, Ministère de la défense, France

M. Donald Yanogo

Université Paris X Nanterre

M. Richard Zabot

Bureau ONU, DGRIS, Ministère de la défense, France

L'**International Peace Institute (IPI)** est un centre de recherche international, indépendant et à but non lucratif dédié à la gestion du risque et au renforcement des capacités de résilience pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable. Dans ce but, l'institut conduit des activités associant recherche, analyse stratégique, publications et séminaires. L'institut a son siège à New York en face des Nations Unies, ainsi que des bureaux à Vienne et à Manama, et son personnel est composé de plus d'une vingtaine de nationalités différentes.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

Freyung 3, 1010 Vienna, Austria

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour

P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org